



Direction de la Jeunesse et des Sports
Sous-direction de l'action sportive
Service du Sport de Haut Niveau et des Concessions

2024 DJS 43 Subvention (85 000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Judo Amicale Paris XX au titre de l'année 2024

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris et l'association Judo Amicale Paris XX ont conclu une convention d'objectifs le 28 juin 2023, pour une durée de trois ans (2023, 2024 et 2025), prévoyant le versement annuel au club d'une subvention d'un montant maximum de 75 000 euros.

Toutefois en raison de l'importance des actions locales développées par l'association, des nouveaux projets initiés par celle-ci et de l'investissement qu'elle déploie au sein du tissu sportif parisien, il vous est proposé que le montant de la subvention mentionné à l'article 2 de la convention d'objectifs précitée soit revu à la hausse, portant celui-ci à 85 000 euros.

L'association dénommée « Association Judo Amicale Paris XX » (AJA Paris XX), régie par la loi de 1901 relative aux associations, a été fondée en 2003. Elle a pour objet la pratique et l'enseignement du judo, du jujitsu, du taïso, de la musculation haltérophilie, du renforcement musculaire, du pilâtes, du stretching, du bien-être, du sport santé, de la formation et du perfectionnement du judo de haut niveau. Ses membres s'entraînent et disputent leurs rencontres dans des équipements sportifs de l'Est parisien, en particulier au gymnase Alfred Nakache et au gymnase des Orteaux. L'AJA Paris XX est affiliée à la Fédération Française de Judo, et comprend 263 licenciés en 2022-2023 contre 126 en 2021-2022.

Depuis la saison 2021-2022 le club propose, dans le cadre du projet « éducation par le sport », des séances d'initiation au judo les lundis après-midi et les jeudis matin en direction des élèves de CM1 et de CM2 de l'école des Tourtilles. L'association a étendu ce dispositif à une école primaire du

20ème arrondissement lors de la saison 2023/2024 et souhaite par la suite intégrer des élèves de collège.

Par ailleurs, l'association Judo Amicale Paris XX est impliquée dans la lutte contre les discriminations et en faveur de l'intégration de publics handicapés. À ce titre, le club accueille des judokas malvoyants ou sourds, dont l'un a été sélectionné pour les championnats de France Handi-judo 2023, et propose via sa section sport santé des séances de renforcement musculaire et des cours de taïso à une population porteuse de handicap physique.

Le club a, en outre, participé au dispositif Paris Sports Vacances avec une moyenne de 30 enfants par stage.

L'AJA Paris XX mène également une politique très affirmée en matière de sport de haut niveau. Elle est désormais l'un des meilleurs clubs de judo de France et ses compétiteurs participent aux plus grands événements internationaux. Par ailleurs, six judokas de l'AJA étaient en lice pour tenter de se qualifier aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris et sont à ce titre suivis par la Ville dans le cadre du dispositif « 50 athlètes en Jeux ».

Ainsi, l'association Judo Amicale Paris XX a terminé 3^{ème} des championnats de France 2022 par équipes chez les seniors masculins. Au niveau individuel, Daikii BOUBA a participé au championnat du monde de Doha en moins de 66kg, Maxime Merlin a remporté la médaille d'argent au championnat de France 1^{ère} division, et Benjamin AXUS a remporté la médaille de bronze au championnat de France de 1^{ère} division.

Il convient de noter par contre que l'AJA a dû, pour la quatrième année consécutive, renoncer à participer à la Champions League de Judo européenne, pour laquelle il était largement qualifié, ne disposant pas du budget nécessaire à ce déplacement et aux frais inhérents à cette compétition internationale.

L'AJA est devenu depuis plusieurs années le second club de judo parisien, par sa taille et ses résultats. Il est également le club qui mène de front de manière la plus impliquée des activités de sport de haut niveau et de proximité. Ainsi, ce sont 9 judokas de l'AJA qui ont été ou sont suivis par la Ville de Paris au sein de son dispositif « 50 Athlètes en Jeux », en préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques. Ces sportifs de haut niveau assurent d'ailleurs un lien avec le milieu sportif parisien en étant les plus mobilisés par la Ville lors de nombreuses animations en direction des parisiennes et parisiens (interventions dans les écoles, lors des portes ouvertes de l'Hôtel de Ville, lors d'événements mis en place par la DJS en direction de la jeunesse, etc.). Par ailleurs l'AJA est un élément moteur du développement du judo dans l'est parisien, notamment par son implication

dans le projet de rénovation du dojo Nakache afin de développer ses actions, particulièrement en direction des jeunes du 20ème arrondissement. Le club a également lancé en 2023 plusieurs nouveaux projets, dont l'ouverture d'une section sport-santé exclusivement féminine ou l'organisation de rencontres entre ses athlètes internationaux et des enfants issus d'établissements scolaires de l'arrondissement.

L'association Judo Amicale Paris XX s'implique également dans la promotion du sport féminin grâce à la mise en œuvre de cours spécifiques pour les femmes, d'une communication accrue sur les réseaux sociaux afin de promouvoir le sport féminin et via des regroupements sportifs avec d'autres athlètes féminines de la région Ile-de-France. Le club comprend 96 licenciées féminines en 2023 et ce chiffre poursuit sa progression pour l'année 2024.

L'AJA Paris XX a également poursuivi l'objectif de formation de ses membres dont deux ont été diplômés via le cursus BPJEPS mention activités physiques adaptées. Le club forme également plusieurs ceintures noires chaque année ainsi que plusieurs arbitres départementaux et régionaux.

Dans ce contexte, je vous propose d'attribuer une subvention de fonctionnement annuelle à l'Association Judo Amicale Paris XX, pour un montant porté à 85 000€ au titre de l'année 2024, et de m'autoriser à signer l'avenant afférent, sous réserve de financement et de l'approbation de la présente délibération par le Conseil de Paris.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris

2024 DJS 43 Subvention (85.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Judo Amicale Paris XX au titre de l'année 2024

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs passée entre la Ville de Paris et l'Association Judo Amicale Paris XX pour les années 2023 à 2025 ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Judo Amicale Paris XX et la signature d'un avenant à convention pluriannuelle d'objectifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Pierre RABADAN au nom de la 7^e Commission.

Délibère :

Article 1 : Est adopté le principe d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Judo Amicale Paris XX et ses modalités d'application. En conséquence, Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'Association Judo Amicale Paris XX, Gymnase Nakache, 4-12 rue Denoyez 75020. (SIRET : 47912090900037)

Article 2 : Une subvention d'un montant de 85.000 euros est attribuée à l'Association Judo Amicale Paris XX (23/ 2024_05101), au titre de l'année 2024 dans le cadre des actions d'intérêt général qu'elle s'est engagée à effectuer.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur la section de fonctionnement du budget 2024 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.